

GAEC LA RIVIERE

35550 SAINT-JUST

Madame MARCHAND

Commissaire Enquêteur

Saint-Just,

le 20 décembre 2018

Objet : Enquête bassin du canut

Madame le Commissaire Enquêteur,

Je souhaite vous apporter ces quelques réclamations, à savoir :

☞ Comment peut-on se permettre l'accès sans autorisation des propriétaires fonciers sur les parcelles enclos et exploitées ?

☞ Constatation sur le projet présenté de nombreuses divisions parcellaires sévères (ZB n° 362 – ZB n° 363 et ZB n° 364 – ZB n° 410 – ZB n° 411 et ZB n° 412 – ZC n° 32 et ZC n° 194) rendant l'utilisation impossible pour le pâturage des animaux.

☞ Qui va refaire les bornages de ces terrains ?

☞ Qui va refaire les plans cadastraux nécessaires aux dossiers P.A.C. ?

☞ Qui va indemniser les pertes de terrains ?

☞ Qui va procéder à la réorganisation des terrains indispensables avec mise en place de ponts, d'abreuvoirs pour les animaux ?.,

☞ Qui financera la remise en état des terrains à l'issue de ce projet ?

Comptant sur votre compréhension et vous en souhaitant bonne réception.

Je vous prie de croire, Madame le Commissaire Enquêteur, en l'assurance de mes sincères salutations.

M. JARNOT H.

